

<https://www.snetap-fsu.fr/Choc-d-attractivite-les-faits-contredisent-le-Minsistere.html>



# **Choc d'attractivité : les faits contredisent le Ministère !**

- Métiers - Enseignant.e du Secondaire -

Date de mise en ligne : mercredi 14 juin 2023

---

**Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés**

---

### **Nous demandons revalorisation salariale avec augmentation du point d'indice, on nous répond Pacte, briques et indemnitaire !**

Alors que la question du recrutement d'enseignant•es, avec notamment l'instauration des « job dating », s'est invitée dans le débat public depuis quelques années, la session des concours 2023 se met en place dans un nouveau cadre.

Notre ministère, suivant en cela, celui de l'Éducation Nationale, en espérait un véritable « choc d'attractivité ». Le constat est implacable et l'échec retentissant : plus de la moitié des postes ouverts aux différents concours resteront non pourvus (59 postes non pourvus sur 117 postes ouverts).

Comme nous le faisons lors de chaque session, nous avons rapidement exigé du ministère qu'il ait recours aux listes complémentaires ( dans la mesure de leur existence réelle – 25 agent.e.s concerné•es - et des possibilités offertes par la réglementation) : pas de décision à ce jour ! Qu'attend donc le ministère pour recruter des candidat•es dont la valeur professionnelle a été reconnue mais dont le recrutement a été, au moins dans un premier temps, rendu impossible pour cause de moyens contraints ?

A la suite de ces nouvelles modalités de recrutement, lors de la prochaine rentrée scolaire, les conditions de réalisation de stage vont également être revues.

Nous faisons l'amer constat que ce que nous avons prévu est en train de se confirmer.

En effet, des informations contradictoires circulent et de nombreuses incertitudes semblent persister ; notamment sur les conditions d'alternance établissement/ENSFEA, sur les quotités de responsabilité en face-à-face élèves, sur le choix des lieux de stage, sur l'effectivité de la compensation des décharges de service des futurs stagiaires (décharge différente en fonction du profil du stagiaire...), ...etc

**Et c'est dans ce contexte que va également se mettre en place le « Pacte Enseignant » à la prochaine rentrée - septembre 2023. Pacte qui remet très clairement en cause notre statut et va incontestablement dégrader nos conditions de travail et les conditions d'étude des élèves qui nous sont confiés. Ce pacte qui se veut une réponse à nos demandes de revalorisation salariale et a pour objectif de relancer l'attractivité de nos métiers, n'est pas une réponse adaptée. Nous vous appelons à refuser de le signer !**